

Saint Ouen l'Aumône, le 13 mai 2024

Cher Associé,

Les associés de la société sont convoqués **le 14 juin 2024**, au 19, Avenue de l'Eguillette à Saint-Ouen l'Aumône à **9H00 en Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225.38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat - dividendes ;
- Approbation des conventions visées à l'article L225.38 du Code de commerce ;
- Approbation et répartition de la quote-part de fonctionnement de l'exercice 2023 ;
- Ratification des admissions ;
- Constatation des départs ;
- Constatation des variations du capital ;
- Mandats d'administrateurs ;
- Mandats des commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Tel que le stipule l'article 25-II de nos statuts, cette convocation a été transmise par un moyen électronique mis en œuvre dans les conditions de l'article R.225-63 du Code du Commerce aux sociétaires qui nous ont transmis leur adresse électronique.

Vous recevez cette convocation par courrier simple car nous n'avons pas reçu de réponse de votre part au courrier que nous vous avons adressé sur ce sujet.

Sont joints à la présente la formule de procuration et de vote par correspondance ainsi que les documents prévus par le de Code de commerce.

La formule de procuration et de vote par correspondance ainsi que les documents prévus par le de Code de commerce sont également à la disposition des associés au siège social. Il sera remis ou adressé à tout associé qui en fera la demande par lettre simple, ou par courrier électronique à contact@leparcsaintouen.com la formule de vote par correspondance ou par procuration, à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée (Article R 225-75 du Code de Commerce).

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social au plus tard le **11 juin 2024**.

Les associés ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

LE PARC

Nous utilisons la plateforme « **easyQuorum** », la solution Française pour dématérialiser, entre autres, les Assemblées Générales. Ce logiciel d'automatisation et de digitalisation des assemblées, peut permettre à tout associé un grand champ d'actions :

- ✓ Selon l'article 25-III de nos statuts, tout associé peut également participer à l'assemblée par visioconférence et seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les associés qui y participeront ;
- ✓ Les procurations dûment renseignées directement sur « easyQuorum » pourront valablement être prises en compte **jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion** (Article R 225-80 du Code de Commerce) ;
- ✓ Tout associé pourra, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale adresser ses questions au Conseil d'administration ;
- ✓ Tous les documents liés à l'Assemblée sont consultables et téléchargeables.

Afin de bénéficier de toutes ces possibilités et d'accéder à votre espace sécurisé d'associé, il est nécessaire de nous indiquer votre adresse électronique à contact@leparcsaintouen.com afin que la plateforme « easyQuorum » vous adresse votre identifiant.

Le Conseil d'Administration souhaite, durant l'assemblée, aborder tous les sujets que vous désirez et compte sur votre participation pour avoir le plaisir d'échanger avec vous.

Vous serez les bienvenus à partir de 8h30 pour un accueil gourmand.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration

LE PARC

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Coopérative à Capital et à Personnel Variables
19 Avenue de l'Eguillette - 95310 Saint-Ouen L'Aumône - BP 60600 - 95004 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.34.32.33.33 Mail : contact@leparcsaintouen.com Web : leparcsaintouen.com
RCS Pontoise B300 203 700 - FR62 300 203 700